

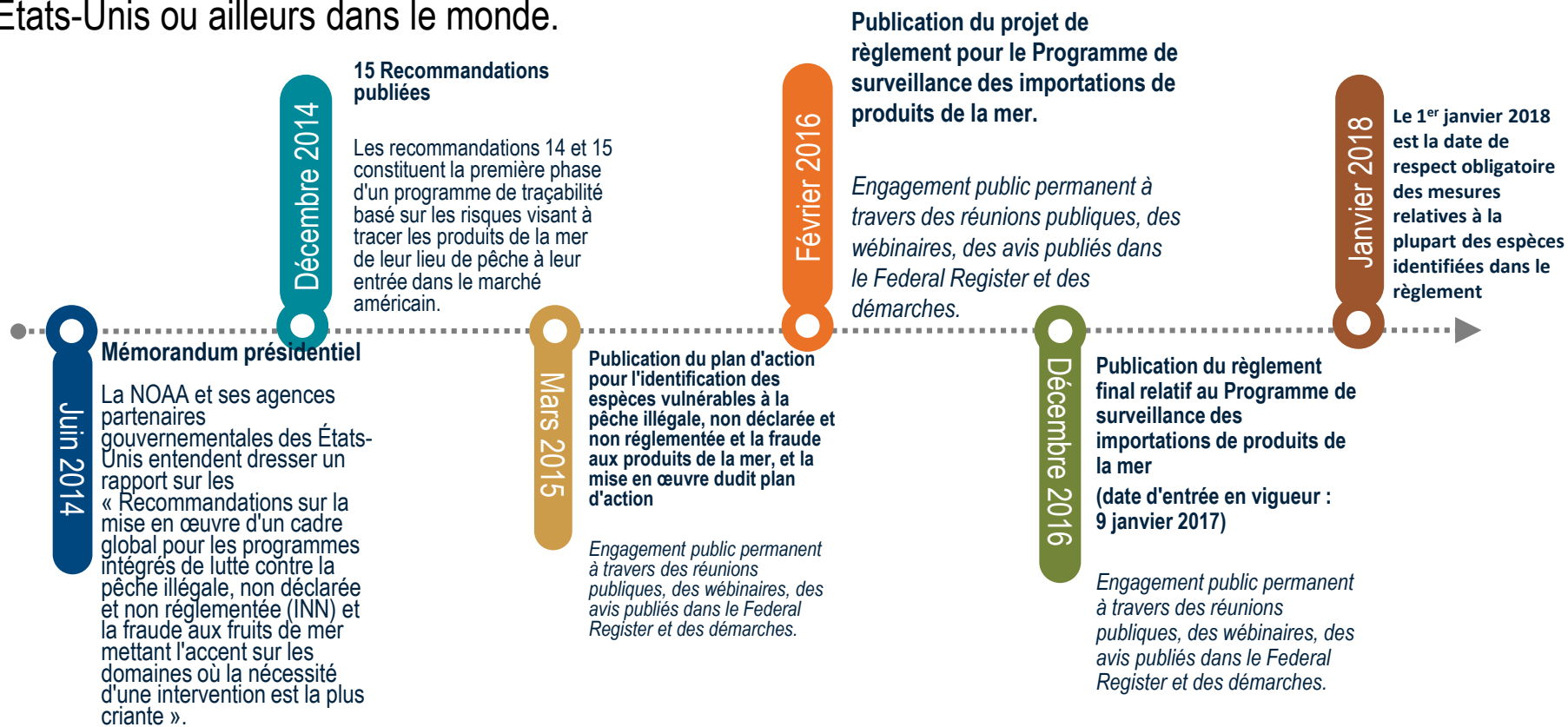
Programme de
surveillance des
importations de
produits de la
mer

[Principales
diapositives]



Principales motivations de l'action des États-Unis

La pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) et la fraude aux produits de la mer constituent une menace importante sur les ressources naturelles essentielles pour la sécurité alimentaire mondiale et sont défavorables aux pêcheurs et producteurs de fruits de mer respectueux des lois opérant ici aux États-Unis ou ailleurs dans le monde.



Présentation du Programme de surveillance des importations de produits de la mer

Le Programme de surveillance des importations de produits de la mer établit **les conditions d'autorisation, de déclaration de données et de tenue des documents en ce qui concerne l'importation de certains poissons et produits dérivés prioritaires** identifiés comme étant très vulnérables à la pêche illégale, non déclarée et non réglementée et/ou à la fraude.

Bon à savoir :

1. Le règlement instaurant le Programme de surveillance des importations de produits de la mer s'applique uniquement à ceux *importés aux États-Unis*. L' **importateur officiel devra conserver les documents** relatifs à la chaîne de conservation et de traçabilité du poisson ou du produit de la pêche à son point d'entrée sur le territoire américain.
2. Les données ainsi recueillies permettront de retracer ces espèces vulnérables de leur **lieu de capture ou de production jusqu'à leur point d'entrée sur le territoire américain**; l'objectif étant de vérifier la légalité de ladite pêche ou production.
3. La collecte des données de pêche et de débarquement concernant ces produits de la mer vulnérables se fera à travers la déclaration du **Système de données sur le commerce international (ITDS)**.
4. Les informations collectées dans le cadre de ce programme sont **confidentielles**.
5. Le règlement s'applique également **aux produits réimportés issus d'espèces prioritaires initialement capturées sur le territoire américain**.

Programme de surveillance des importations de produits de la mer

Informations à collecter

Entité de pêche ou de production

- Nom et État du pavillon du ou des navires de pêche
- Justificatif de l'autorisation de pêcher (numéro du permis ou de la licence)
- Identifiant unique du navire (le cas échéant)
- Type(s) d'engin(s) de pêche utilisé(s)
- Nom(s) de l'exploitation aquacole

13 ESPÈCES PRIORITAIRES

- * Ormeau
- ✓ Morue de l'Atlantique
- ✓ Crabe bleu (Atlantique)
- ✓ Coryphène (Mahi Mahi)
- ✓ Mérou
- ✓ Crabe royal rouge
- ✓ Morue du Pacifique
- ✓ Vivaneau rouge
- ✓ Concombre de mer
- ✓ Requin
- * Crevettes
- ✓ Espadon
- ✓ Thon blanc, thon obèse, thon listao, thon rouge et thon à nageoires jaunes

Poisson : espèce, date et lieu de pêche

- Espèces de poisson : numéro des Résumés des sciences aquatiques et halieutiques (ASFIS)
- Date(s) de débarquement
- Point(s) du débarquement initial
- Nom de la ou des entités où est débarqué ou livré le poisson
- Présentation(s) des produits au débarquement, y compris les quantités et poids
- Zone(s) de pêche ou location de la zone aquacole

Importateur officiel

- Nom, filiation et contact
- La NOAA Fisheries a instauré le numéro d'autorisation de commerce international de produits halieutiques (IFTP).
- L'importateur officiel est responsable de la tenue des documents concernant la chaîne de conservation et de traçabilité ci-dessus
- Informations concernant le transbordement des produits (les déclarations faites par les navires de pêche ou de transport, les connaissements)
- Documents concernant la transformation, la retransformation et le mélange des produits

Bon à savoir

- Règlement final publié le 9 décembre 2016. Date d'entrée en vigueur : 9 janvier 2017.
- Le **1^{er} janvier 2018** est la date de respect obligatoire des mesures relatives à la plupart des espèces identifiées dans le règlement; un sursis étant accordé aux mesures concernant les *crevettes et l'ormeau.
- Sensibilisation et implication permanentes des importateurs américains, des partenaires commerciaux étrangers et des producteurs internationaux de produits de la mer
 - Site Internet du groupe de travail sur la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) et la fraude aux fruits de mer - www.iuufishing.noaa.gov
 - Guide de conformité et fiche d'information
- Collaboration de la NOAA Fisheries avec les Services des douanes et de la protection des frontières pour la mise en œuvre de l'ensemble de messages de l'ITDS et la programme du règlement commercial
- Élaboration par la NOAA Fisheries d'un programme pour les négociants « privilégiés » en vue de faciliter le respect des mesures
- Pour toute question concernant les exigences du Programme de surveillance des importations de produits de la mer, contacter le Bureau des Affaires Internationales et de l'Inspection de la NOAA Fisheries, Celeste Leroux, Celeste.Leroux@noaa.gov
- Pour toute question concernant l'utilisation de l'environnement commercial automatisé de l'ITSD, contacter le Bureau des Sciences et des Technologies de la NOAA Fisheries, Dale Jones, Dale.Jones@noaa.gov